

SIX LEVIERS POUR QUE LES CONNAISSANCES ISSUES DE LA RECHERCHE BÉNÉFICIENT AU PLUS GRAND NOMBRE

Synthèse
du Livret de réflexion
sur le transfert
des connaissances
issues de
la recherche

FIRAH
RECHERCHE
APPLIQUÉE SUR
LE HANDICAP

APPLIED
DISABILITY
RESEARCH

CLAP 
SUR LA
RECHERCHE



CONCRETEMENT, COMMENT ALLER PLUS LOIN SUR LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES ?

Depuis plus de dix ans, cette question a guidé nos actions et celles mises en œuvre avec nos partenaires. Nous y avons en partie répondu en favorisant la recherche appliquée sur le handicap. Pensée et menée en partenariat entre acteurs académiques et acteurs de terrain, la recherche appliquée a pour objectif de produire des outils concrets, utiles et utilisables par ces derniers. Les connaissances produites sont ainsi largement diffusées dans des formats et langages adaptés afin d'être accessibles à toutes et tous.

Les efforts engagés pour adapter et faire connaître les résultats issus de la recherche auprès des acteurs de terrain ont été un premier pas. Nous sommes aujourd'hui convaincus qu'il faut désormais aller plus loin en s'engageant plus spécifiquement sur la question de leur utilisation par les acteurs de terrain.

Au-delà de ces questions, nous avons aussi fait le constat de plusieurs problématiques concernant le transfert des connaissances dans sa globalité. Ces constats sont issus d'entretiens menés auprès de chercheurs et d'acteurs de terrains avec qui nous avons eu l'occasion d'échanger dans le cadre de la mise en œuvre du Programme "Clap sur la recherche" :

- L'implication des acteurs de terrain dans les projets de recherche n'est pas une pratique courante, ni un critère systématique des organisations produisant des appels à projets de recherche. La participation de non-scientifiques à la production de connaissances n'est pas nouvelle, pour autant le nombre de recherches participatives incluant des personnes handicapées progresse lentement. Le cas échéant, les associations d'usagers ou de familles sont peu à la manœuvre pour impulser des recherches.
- Les formations initiales des métiers du secteur du handicap font peu référence à la recherche. Par la suite, ces professionnels sont difficiles à mobiliser dans des recherches participatives.
- Les acteurs de terrain n'ont pas l'habitude de s'informer/se former via les résultats de la recherche. Ils utilisent peu (voire pas du tout) la recherche pour questionner leurs pratiques, répondre à leurs problématiques... La recherche pouvant parfois être perçue comme étant déconnectée du terrain.
- Cependant, les acteurs de terrain perçoivent mieux l'intérêt de la recherche lorsqu'ils en sont partie-prenante. Ils trouvent également un intérêt dans les outils directement utilisables dans leurs pratiques et adaptés à leurs besoins.
- Il existe peu de moyens et outils pour favoriser le transfert des connaissances issues de la recherche auprès des acteurs de terrain.
- L'évaluation de l'impact des recherches sur les personnes concernées par la thématique étudiée dans la recherche est difficile à mettre en œuvre, elle nécessite un long travail et nécessite d'être anticipée dès le début de la recherche. Or c'est un élément utile pour faire évoluer le transfert des connaissances.

- 
- La valorisation et le transfert des résultats de recherche concernant l'accompagnement des personnes handicapées, en situation de perte d'autonomie ou d'exclusion sociale (décrites comme une intervention multi factorielles et contextuelles) sont complexes quand ils ne visent pas une innovation technologique comme la création d'un outil numérique. Transmettre les résultats de recherche sur des postures d'accompagnement est délicat à évaluer et nécessite un processus interactif, réflexif et itératif : l'éventuelle appropriation ne se fait pas en une fois, cela demande de nombreux allers-retours.
 - Le transfert des résultats de la recherche en France reste très centré sur les publications scientifiques et essentiellement orienté vers le monde scientifique. Le transfert des connaissances à travers des supports d'application ou d'autres dynamiques pour impulser n'est pas souvent réalisé par les équipes de recherche. D'ailleurs, ce travail de transfert vers les acteurs de terrain est insuffisamment valorisé dans la carrière d'un chercheur.
 - Les équipes de recherche sont soutenues à travers le financement de la recherche proprement dite mais rarement pour engager un travail de transfert des connaissances à partir des résultats produits dans le but de générer des retombées concrètes et positives pour les acteurs de terrain, et en particulier les personnes handicapées.

Nous nous sommes donc attachés à proposer une série de leviers pour favoriser le transfert des connaissances. Chaque levier est décliné en mesures concrètes, réalistes et réalisables. Ils s'adressent à tout un ensemble d'acteurs et d'organisations, qu'ils soient institutionnels, académiques, associatifs, qui ont chacun et chacune leur rôle à jouer pour le développement d'un écosystème plus propice au transfert des connaissances,

Ces mesures et leviers ne sont pas exhaustifs et ont uniquement pour ambition de proposer un socle d'échanges et un vivier d'idées à travailler collectivement. Ils concernent principalement la recherche participative et appliquée, car nous demeurons convaincus qu'elle représente un point d'entrée favorable au transfert des connaissances.



LEVIER 1 : LIER

Mesure 1 : Sensibiliser les acteurs de terrain à l'utilisation des connaissances issues de la recherche afin de répondre aux problématiques liées à leurs pratiques.

Mesure 2 : Encourager la participation à des communautés mixtes de recherche pour favoriser les synergies entre les équipes de recherche et les acteurs de terrain pour le transfert des connaissances.

Mesure 3 : Encourager les dispositifs de rencontre et travail commun (séminaires, cafés-débats, incubateurs) entre chercheurs et acteurs de terrain pour faire émerger de nouvelles problématiques de recherche.

Mesure 4 : Promouvoir les dispositifs CIFRE au sein des associations et autres organismes du secteur social et médico-social pour créer des ponts entre les milieux scientifiques et milieux de pratique.

LEVIER 2 : FORMER

Mesure 5 : Inclure dans les cursus de formation initiale des professionnels du social et du médico-social, un axe concernant les recherches participatives et appliquées pour les préparer à s'impliquer comme partie prenante de celles-ci au côté des chercheurs.

Mesure 6 : Créer une plateforme de formation en ligne dédiée à la recherche appliquée et participative ainsi qu'au transfert des connaissances qui soit largement ouverte à tous les acteurs de terrain ainsi qu'aux chercheurs, et apportant une information sur les différentes phases d'une recherche ainsi que le rôle de chacun au sein de ces différentes phases.

Mesure 7 : Monter des formations continues à la recherche appliquée et participative comme complément à la plateforme, pour les chercheurs et les acteurs de terrain.

Mesure 8 : Enseigner la recherche participative, appliquée et le transfert des connaissances dans les formations universitaires de recherche en sollicitant la participation d'acteurs de terrain ayant une expérience solide dans ce type de recherche.

LEVIER 3 : SOUTENIR

Mesure 9 : Proposer une charte définissant les pratiques relatives au transfert des connaissances.

Mesure 10 : Promouvoir les recherches participatives et appliquées dans les politiques de recherche.

Mesure 11 : Favoriser l'émergence d'acteurs-tiers : tiers-veilleurs pour la coordination des recherches participatives et appliquées, courtiers de connaissance pour le transfert des connaissances.

Mesure 12 : Valoriser la participation des chercheurs dans la réalisation des supports d'application et autres actions de transfert de connaissances auprès des acteurs de terrain (comme cela est le cas pour la valorisation scientifique).

Mesure 13 : Sensibiliser les organisations qui lancent des appels à projets de recherche pour qu'elles sollicitent des recherches participatives et appliquées.

LEVIER 4 : FINANCER

Mesure 14 : Assurer le financement de l'ensemble du processus de recherche participative et appliquée allant du montage du projet jusqu'à l'utilisation des connaissances (c'est-à-dire à leur intégration dans les pratiques de terrain).

Mesure 15 : Consacrer des financements publics et privés plus importants pour les recherches participatives et appliquées. Mais aussi, démultiplier les sources de financement dans les organismes finançant l'action et l'innovation pour mettre en lien et en complémentarité les 3 dimensions : actions/Innovations/recherches participatives et appliquées.

Mesure 16 : Permettre à des acteurs de terrain de pouvoir se positionner comme porteur de projets en incluant dans leurs partenaires des chercheurs (garant de la démarche scientifique) sans rester dans un modèle où seul le partenaire scientifique peut être le porteur de projet et les acteurs de terrain ses partenaires.

Mesure 17 : Accepter de prendre en compte les dépenses liées à la participation des acteurs de terrain dans le financement des recherches, y compris celle des personnes handicapées.

LEVIER 5 : DIFFUSER

Mesure 18 : Créer une plateforme regroupant des supports d'application issus de la recherche sur le handicap.

Mesure 19 : Développer les formations à destination des acteurs de terrain dans le cadre de démarches de transfert de connaissances afin de faciliter l'appropriation des connaissances issues de la recherche et ainsi initier et réaliser des changements en profondeur.

LEVIER 6 : ETUDIER

Mesure 20 : Mener des études sur l'impact des supports d'application et des activités de transfert des connaissances auprès des acteurs de terrain qui les utilisent.

Mesure 21 : Poursuivre le développement de travaux de recherche étudiant le transfert des connaissances.



AGIR COLLECTIVEMENT

Le transfert des connaissances progresse dans de nombreux domaines et fait désormais partie des questionnements soulevés par plusieurs organisations impliquées dans le domaine de la recherche, en France et ailleurs. Bien qu'un long chemin ait été parcouru, il est primordial que nos efforts, collectifs, puissent perdurer.

Le transfert des connaissances n'obéit pas qu'à des règles techniques, nous sommes profondément convaincus qu'il répond également à une question d'éthique. A qui les résultats de recherche doivent-ils bénéficier, sinon à celles et ceux à qui ils seront le plus utile ? L'implication et le travail des chercheurs dans ce domaine devraient être encouragés et reconnus à leur juste valeur, au même titre que les publications scientifiques et l'enseignement.

En parallèle, il est primordial que la participation des acteurs de terrain à la recherche soit encouragée et facilitée, et que ces derniers soient considérés comme des acteurs à part entière des processus de recherche en bénéficiant d'une pleine reconnaissance de leurs connaissances et de leurs savoirs expérientiels. Les acteurs de terrain, et en particulier les personnes handicapées, doivent être des sujets de recherche, pas des objets de recherche.

Ainsi, nous souhaiterions proposer à tous les acteurs impliqués dans le champ du handicap, qu'ils soient chercheurs ou acteurs de terrain, de nous rejoindre pour poursuivre et renforcer nos réflexions afin de s'assurer que les résultats de recherche puissent bénéficier à tous. Plus encore, nous souhaiterions proposer à tous les acteurs concernés par l'intervention sociale et l'accompagnement d'autres populations (personnes en perte d'autonomie, en situation de précarité ou d'exclusion sociale), de nous rejoindre.

Le monde de la recherche et celui du terrain ont tant à apporter l'un à l'autre. Ensemble, engageons-nous.

Ce document est la synthèse du "[Livret de réflexion sur le transfert des connaissances - Dix ans d'expérience partagée dans le champ du handicap](#)" dont la version complète est disponible sur le site internet de la FIRAH.

Il a été réalisé dans le cadre du Programme "Clap sur la recherche", coordonné par la FIRAH et soutenu par la CNSA et la Fondation Malakoff Humanis Handicap.

Toutes les informations et ressources produites sont disponibles sur la [page du Programme "Clap sur la recherche"](#).